

ANNEXE EXERCICE 2023

Présentée par Philippe DJAMBAZIAN
Agent comptable

■ COMPTES CONSOLIDÉS

**AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ
PROTISVALOR MÉDITERRANÉE**



mazars

300, avenue du Prado
13008 Marseille



Les Docks Atrium 10.1 – 10 Place de la joliette
13567 Marseille Cedex 2

Aix-Marseille Université

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

MAZARS

Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance

Siège social : 81, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
Capital de 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes

Siège social : 763, RUE DE VILLIERS – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Capital de 2 510 480 EUROS – RCS NANTERRE 672 006 483

Université Aix-Marseille

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Jardin du Pharo – 58 Boulevard Charles Livon 13284 Marseille Cedex 7
N°Siren : 130 015 332

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31/12/2023

Au Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés d'Aix-Marseille Université relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « 2.1. – Changements de méthodes comptables, de modalités d'application, d'évaluation et d'estimation » de l'annexe des comptes annuels relative à l'incidence du changement de réglementation comptable conduisant à exclure des comptes de l'université ceux de ses fondations universitaires à compter de l'exercice 2023.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

- Les notes 3.3 et 4.1 de l'annexe exposent les règles retenues concernant les provisions pour dépréciation des titres de participation et leur comptabilisation, selon les modalités de financement qui leurs sont applicables. Nous nous sommes assuré que l'annexe donnait une information appropriée sur les titres de participation détenus et les modalités de comptabilisation des dépréciations éventuelles.
- La note 4.13.1 de l'annexe présente les hypothèses formulées et les caractéristiques des engagements hors bilan relatifs aux partenariats Publics Privés. Nous nous sommes assuré que l'annexe donnait une information appropriée sur la présentation de ces engagements ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés au conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que l'établissement cesse son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agence comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 12 mars 2024

Les Commissaires aux comptes,


Mazars

PricewaterhouseCoppers Audit

DocuSigned by:

F73D2D1FAB0E4D5...

Stéphane Marfisi
Associé

DocuSigned by:

136DE385BF65481...

Vincent Thyssen
Associé



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2023

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
ANNEXE

BILAN CONSOLIDE ACTIF

ACTIF	Note	Exercice 2023	Exercice 2022 Proforma	Exercice 2022
ACTIF IMMOBILISE	4.1/4.2			
Immobilisations incorporelles		1 477 131	1 584 282	1 741 073
Dont écarts d'acquisition				
Immobilisations corporelles		856 513 118	855 990 675	867 294 038
Immobilisations financières		505 619 432	505 990 154	1 256 169 963
Titres mis en équivalence				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		1 363 609 681	1 363 565 111	2 125 205 074
ACTIF CIRCULANT	4.8			
Stocks et en cours		631 432	618 592	618 592
Clients et comptes rattachés		11 072 540	14 065 758	14 078 935
Autres créances et comptes de régularisation		185 061 816	142 591 219	184 247 847
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)		196 765 788	157 275 569	198 945 374
TRESORERIE	4.4			
Valeurs mobilières de placement		6 529 240	4 921 747	4 921 747
Disponibilités		219 885 121	214 298 361	275 195 621
TOTAL TRESORERIE		226 414 361	219 220 108	280 117 368
TOTAL GENERAL		1 786 789 830	1 740 060 788	2 604 267 816

* A partir de l'année 2023 les états financiers ne sont pas agrégés avec les données financières de l'EPSCP. Pour faciliter les comparaisons avec l'année 2022, une colonne pro-forma a été ajoutée.

BILAN CONSOLIDE PASSIF

PASSIF		Note	Exercice 2023	Exercice 2022 Proforma	Exercice 2022
CAPITAUX PROPRES		4.3/4.5			
Capital				- 10 758	
Primes dont	Financement de l'actif par l'Etat		540 257 885	541 176 951	551 645 859
	Financement de l'actif par des tiers		96 315 814	97 455 444	98 162 207
	Fonds propres des fondations				3 301 131
Réserves consolidées			173 127 661	172 258 407	174 522 250
Report à nouveau			- 419 216	21 744	20 017
Résultat Consolidé (bénéfice ou perte)			- 5 631 673	779 340	928 269
TOTAL CAPITAUX PROPRES (part Groupe)			803 650 471	811 681 128	828 579 733
INTERÊTS MINORITAIRES			10 758	10 758	9 758
Résultat minoritaire (bénéfice ou perte)			- 15 247		-
Provision pour risques et charges		4.6	11 289 445	10 587 818	10 587 818
TOTAL PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES			11 289 445	10 587 818	10 587 818
DETTES					
Emprunts et dettes financières		4.7/4.9	619 219 979	624 946 549	1 375 093 768
Fournisseurs et comptes rattachés		4.9	15 082 618	13 993 928	15 987 098
Autres dettes et comptes de régularisation		4.9/4.10	337 551 806	278 840 607	374 009 641
TOTAL DETTES			971 854 403	917 781 083	1 765 090 507
TRESORERIE					
Autres éléments de trésorerie passive					
TOTAL TRESORERIE					
TOTAL GENERAL			1 786 789 830	1 740 060 788	2 604 267 816

* A partir de l'année 2023 les états financiers ne sont pas agrégés avec les données financières de l'EPSCP.
Pour faciliter les comparaisons avec l'année 2022, une colonne pro-forma a été ajoutée.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT	Note	Exercice 2023	Exercice 2022 Proforma	Exercice 2022
EXPLOITATION				
Chiffre d'affaires	4.12	81 830 049	72 976 192	73 065 682
Autres produits d'exploitation	4.12	709 652 701	670 819 582	805 181 226
Achats consommés	4.11	- 36 916 570	- 28 874 586	- 30 182 664
Charges de personnel	4.11	- 568 991 546	- 544 195 630	- 561 311 829
Autres charges d'exploitation	4.11	- 96 244 099	- 93 746 090	- 107 217 070
Impôts et taxes	4.11	- 8 272 168	- 8 302 600	- 8 598 910
Dotations aux amortissements et provisions	4.11	- 84 631 738	- 65 862 954	- 167 994 875
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions		- 3 573 370	2 813 914	2 941 560
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	4.11	-		-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions				
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERES	4.11/4.12	- 2 073 549	- 2 034 574	- 2 014 100
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS		-	-	-
IMPOT SUR LE RESULTAT		-	-	-
Résultat net des entités intégrées		- 5 646 919	779 340	927 460
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence		-		-
Résultat net de l'ensemble consolidé		- 5 646 919	779 340	927 460
Interêts minoritaires		- 15 247	2 104	- 809
Résultat net (part Groupe)		- 5 631 673	777 236	928 269

** A partir de l'année 2023 les états financiers ne sont pas agrégés avec les données financières de l'EPSCP. Pour faciliter les comparaisons avec l'année 2022, une colonne pro-forma a été ajoutée.*

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	31/12/2023	31/12/2022 proforma	31/12/2022
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
RESULTAT NET	- 5 646 920	779 340	928 268
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	80 760 076	61 857 997	67 114 430
Plus-values ou moins values de cession	4 781	- 285 511	- 285 511
Reprises sur provisions	- 14 711 524	- 10 302 055	- 10 302 090
Quotes-parts de reprise virées au compte de résultat	- 52 520 288	- 36 245 835	- 39 053 541
Autres (5)			
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	7 886 125	15 803 936	18 401 557
VARIATION DU BFR LIE A L'ACTIVITE	22 687 822	20 637 701	28 717 314
Variation des stocks	- 12 841	- 21 191	- 21 899
Variation des créances d'exploitation	- 23 486 097	- 3 937 846	- 20 145 540
Variation des dettes d'exploitation	46 186 759	24 596 738	48 884 754
Autres comptes			
TOTAL (I) FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	30 573 947	36 441 637	47 118 871
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
ENCAISSEMENTS	50 010 211	38 088 941	44 270 026
Subventions d'investissement	49 891 490	38 070 290	44 251 375
Cessions d'immobilisations	118 721	18 651	18 651
Autres opérations			
DECAISSEMENTS	- 69 771 662	- 62 208 203	- 68 381 211
Acquisition d'immobilisations	- 69 674 942	- 60 660 247	- 66 584 346
Avances sur immobilisations	- 96 721	- 1 547 957	- 1 796 865
TOTAL (II) FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	- 19 761 452	- 24 119 263	- 24 111 185
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
ENCAISSEMENTS	10 708	12 510	24 015
Dotations en capitaux propres (incidence des minoritaires)			
Emission d'emprunts			
Autres opérations (caution 16)	10 708	12 510	24 015
DECAISSEMENTS	- 3 628 951	- 3 615 860	- 3 618 560
Remboursements d'emprunts	- 3 604 292	- 3 611 360	- 3 611 360
Autres opérations (Caution 27)	- 24 659	- 4 500	- 7 200
TOTAL (III) FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	- 3 618 242	- 3 603 350	- 3 594 545
VARIATION DE TRESORERIE (V=I+II+III)	7 194 253	8 719 024	19 413 141
TRESORERIE A L'OUVERTURE	219 220 108	210 501 083	260 704 227
TRESORERIE A LA CLOTURE	226 414 361	219 220 108	280 117 368

ANNEXE CONSOLIDÉE 2023

TABLE DES MATIERES

Rappel : Informations générales	8
1 - Faits caractéristiques de l'exercice 2023	8
2 - METHODES DE CONSOLIDATION ET PRINCIPES COMPTABLES	9
2.1 Changement de méthode comptable	9
2.2 Référentiel comptable	9
2.3 Modalités de consolidation.....	9
3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
Méthodes et règles d'évaluation	10
3.1 Immobilisations incorporelles	10
3.2 Immobilisations corporelles	11
3.3 Immobilisations financières	12
3.4 Créances, dettes et comptes de régularisation	12
3.5 Trésorerie	12
3.6 Provisions pour risques et charges.....	12
3.7 Contrats de recherche.....	13
3.8 Frais de recherche et développement	13
3.9 Droits d'inscription universitaire.....	13
3.10 Subventions reçues et opérations pluriannuelles	14
3.11 TVA et Impôts	15
3.12 Capitaux propres	15
3.13 Reconnaissance du revenu	15
3.14 Redevances sur brevets	16
4- EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	16
4.1 Tableau de variation des immobilisations (valeurs brutes).....	16
4.2 Tableau de variation des amortissements et dépréciation de l'actif immobilisé.....	18
4.3 Financements Etats et autres	20
4.4 Trésorerie et équivalent de trésorerie.....	20
4.5 Tableau de variation des capitaux propres	21
4.6 Provisions.....	22
4.7 Tableau de variations des emprunts et dettes financières	22
4.8 Etat des échéances des créances	23
4.9 Fournisseurs et comptes rattachés	23
4.10 Stocks et en cours	23
4.11 Détail du compte résultat : charges.....	24
4.12 Détail du compte résultat : produits.....	25
4.13 Engagements hors bilan	25
4.13.1 Partenariats Publics Privés (PPP).....	25
4.13.2 Contrat de relance Plan Etat Région (CPER)	29
4.13.3 Plan de relance et Contrat d'avenir	30
4.13.4 Plan Campus	31
4.14 Titres de participations/participations liées non incluses dans le périmètre de consolidation :	32
4.15 Effectifs :	33
4.16 Evénements postérieur à la clôture :	33
5- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	34

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

Rappel : Informations générales

Les comptes consolidés du Groupe Aix-Marseille Université (AMU) sont établis en application de l'article 13 de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985 relatif aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques modifié par l'article 136-I de la loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière (LSF). Ce texte prévoit notamment que « les établissements publics sont tenus d'établir et de publier des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe, dès lors qu'ils contrôlent une ou plusieurs personnes morales ou exercent sur elles une influence notable dans les conditions prévues aux articles L/233-16 et suivants du Code de commerce. »

L'exercice de référence s'établit sur une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2023. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par l'Agent comptable et le Président de l'Université.

1 - Faits caractéristiques de l'exercice 2023

L'augmentation du prix de l'électricité

L'université a subi une augmentation du prix de l'électricité conséquente qui a fait bondir sa facture de 8 945 k€. L'état, par l'intermédiaire de la subvention pour charge de service public a compensé cette augmentation à hauteur de 5 488 K€.

L'état, par l'intermédiaire de la subvention pour charge de service public a compensé cette augmentation à hauteur de 5 488 K€.

Dévolution du patrimoine

L'article L. 719-14 du code de l'éducation permet aux universités de bénéficier d'un transfert gratuit et en pleine propriété des biens appartenant à l'Etat qui leur étaient précédemment affectés ou mis à disposition.

Aix Marseille Université a conclu avec l'Etat une convention de dévolution du patrimoine appartenant à l'Etat. Cette convention signée le 18 avril 2019 fait référence à la constitution d'un budget annexe pour le suivi du patrimoine immobilier de l'établissement.

Au cours de l'exercice 2023, 2 sites géographiques (DIGNE & GAP) ont fait l'objet de transfert de propriété par actes notariés, soit 5,02 M€.

Mise en service d'opérations immobilières importantes

Parmi les travaux réalisés et les principales mises en service en 2023, on peut citer :

CODE ABYLA	NOM BATIMENT	Montant des travaux (en M€)
M207_05	BAT. 5	9,34
M101_05	ENSEMBLE TPR	6,17
M301_10	CHAUFFERIE CENTRALE	5,16
M301_15	POLYTECH LUMINY	2,01
M104_01	BAT. ABCDEFGIJ	1,84
M207_19	POSTE DE GARDE	1,13
M204_01	ESPACE LA CANEBIERE	0,72
NA	NA	5,55
TOTAL MES TRAVAUX		31,92

Pour mémoire, les principales mises en services 2022 représentaient 19,06 M€ contre **31,92 M€** cette année.

Plan pluriannuel d'investissement

Un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021-2025 d'un montant de 53 M€ a été voté en Conseil d'Administration. Ce PPI recense notamment toutes les opérations de gros entretiens et réparations (GER) et

d'adaptation de locaux prévues sur 5 ans et financées sur la mobilisation du fonds de roulement (30.4 M€). Il a été augmenté de 6,5 M€ lors du conseil d'administration du 13 décembre 2022.

Protisvalor

Rappel : lors de l'assemblée Générale du 05 décembre 2022, Protisvalor a procédé à une réduction de capital afin d'apurer les pertes des exercices antérieurs.

Cette réduction en capital correspond à un montant de 2 634 408 euros par voie d'annulation de 439 068 actions de 6 euros de valeur nominale chacune.

Le capital social est dorénavant d'un montant de 3 913 590 euros divisé en 652 265 actions de 6 euros nominal chacune, avec la répartition suivante :

Aix-Marseille Université : 650 472 parts sociales soit 99.73% du capital pour 3 902 832€

Université Côte d'Azur : 1 793 parts sociales soit 0.27% du capital pour 10 758€.

2 - METHODES DE CONSOLIDATION ET PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Changement de méthode comptable

L'article L.719-12 du code de l'éducation prévoit que « *les règles relatives aux fondations reconnues d'utilité publique, dans les conditions fixées notamment par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, s'appliquent aux fondations universitaires* ».

De facto, les états financiers (bilan compte de résultat et annexe) de la fondation universitaire sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les maquettes de ces états financiers répondent aux formats des états financiers du règlement ANC précité. Ils intègrent les comptes spécifiques présentés dans ce règlement.

Donc à partir de l'année 2023 les états financiers ne sont pas agrégés avec les données financières de l'EPSCP. Les comptes de l'EPSCP sont distincts de ceux de la fondation universitaire.

Pour faciliter les comparaisons avec l'année 2022, une colonne pro-forma a été ajoutée.

2.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Université d'Aix-Marseille sont établis conformément aux dispositions de l'instruction n° 08-017-M9 du 3 avril 2008 et du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable et en application de l'article 13 de la loi n°85-11 du 3 janvier 1985 relatives aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques, à l'exception du résultat exceptionnel.

En effet, depuis l'exercice 2016, en application du recueil des normes comptables des établissements publics, plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produit et charge d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette. Cette présentation, applicable aux comptes annuels de l'université d'Aix-Marseille, est également appliquée dans les comptes consolidés, dont la présentation déroge de ce fait aux règles applicables aux comptes consolidés.

2.3 Modalités de consolidation

Les entités d'importance significative contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe détient au moins 50% du capital.

Les entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus directement ou indirectement.

Les entités dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires ou associés sont intégrées proportionnellement.

Tous les comptes et transactions réciproques entre les sociétés intégrées sont éliminés, de même que les résultats internes à l'ensemble consolidé (dividendes, plus-values de cessions, provisions sur titres et créances, etc...)

Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice le 31 décembre.

En application de ces principes, seule la société Protisvalor Méditerranée entre dans le périmètre de consolidation du groupe « Aix-Marseille Université ».

3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Méthodes et règles d'évaluation

Les comptes de l'université, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), ont été établis selon les principes comptables repris par l'instruction commune M9 et le Recueil des Normes Comptables pour les Etablissements Publics (RNCEP).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du point décrit ci-avant,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de l'Université concernent des acquisitions de logiciels et autres concessions, droits et brevets. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ hors taxe.

Modalités d'amortissement : Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien et prorata temporis.

Les durées d'amortissement qui s'appliquent à l'ensemble des immobilisations sont les suivantes :

Comptes	Libellé	Durée d'amortissement (en années)
2012XXXX	Frais de premier établissement	3
203XXXXX	Frais de recherche et développement	3
20531XXX	Logiciels acquis sous traité	3
20532XXX	Logiciels créés	3
2058XXXX	Autres concessions et droits	3
208XXXXX	Autres immobilisations incorporelles	5

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont généralement évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des actifs acquis à titre gratuit, par legs ou remis en dotation par l'Etat ou les collectivités. Ils sont comptabilisés à leur valeur vénale estimée ou à dire d'expert le cas échéant, conformément à la directive d'octobre 2009 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Les biens mis à disposition de l'Université par une entité du secteur public sont comptabilisés selon les modalités prévues dans l'instruction BOFIP – GCP 14-0002 du 7 février 2014, relative à la comptabilisation des transferts d'actifs entre entités du secteur public.

La qualification des biens en investissement intervient sur des biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ Hors taxe (conformément à la délibération du Conseil d'administration d'AMU en date du 27 novembre 2012).

S'agissant du matériel informatique et audio-visuel, et dans le but d'assurer un suivi comptable et physique de ces biens, ceux-ci sont répertoriés à l'inventaire et comptabilisés en investissement lorsque leur valeur unitaire est supérieure ou égale à 600€ Hors taxe. La délibération n°2018/11/27-03 du conseil d'administration en sa séance du 27 novembre 2018 a réajusté ce seuil pour le porter à 400 € Hors Taxe, à compter de cette délibération.

Modalités d'amortissement : Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation probable du bien. Le prorata temporis est pratiqué par l'Université d'Aix Marseille.

Les durées d'amortissement qui s'appliquent à l'ensemble des immobilisations sont les suivantes :

Comptes	Subdivision	Libellé	Durée d'amortissement (en années)
212XXXXX		Agencements, aménagements de terrains	20
214XXXXX		Constructions sur sol d'autrui	20
215XXXXX		Installations techniques, matériel et outillage	NA
	2151XXXX	Installations complexes spécialisées	10
	2153XXXX	Installation à caractère scientifique	5 à 10
	2154XXXX	Matériel	5
	2155XXXX	Outillage	10
	2156XXXX	Matériel enseignement	5
	2157XXXX	Agencements et aménagements du matériel et outillage	10
216XXXXX		Collections	5
217XXXXX		Biens historiques et culturels	NA
218XXXXX		Autres immobilisations corporelles	NA
	2181XXXX	Installations générales, agencements et aménagements divers	20
	2182XXXX	Matériel de transport	5
	2183XXXX	Matériel de bureau et matériel informatique	5
	2184XXXX	Mobilier	10
	2188XXXX	Matériel divers	5

Approche par composants

Conformément à l'instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006 « Passifs, actifs, amortissement et dépréciation des actifs », Aix Marseille Université applique la comptabilisation et l'amortissement des actifs par composants.

Composants	Ratio	Durée d'amortissement (en années)
Structure	52,30%	50
Menuiseries extérieures / serrureries	8,70%	20
Etanchéité couverture	3,10%	20
Cloisons, peinture, revêtements de sols, façade	12,20%	20
Electricité	9,50%	15
Plomberie	2,10%	15
Chauffage / Ventilation	11,60%	15
Ascenseurs	0,50%	15

Ces ratios sont utilisés pour la décomposition forfaitaire en composants des biens acquis ou transférés pour une valeur globale, sans distinction préalable de la valeur des composants.

NB : Les amortissements des biens remis en dotation sont neutralisés par le 1041 dans « Financements Etat ».

3.3 Immobilisations financières

Les titres de participations des entités hors périmètre de consolidation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est enregistrée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur actuelle des titres de participations est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur actuelle est généralement déterminée par référence au montant des capitaux propres de la société détenue, éventuellement corrigé par l'appréciation des perspectives de rentabilité et des plus-values latentes.

3.4 Créances, dettes et comptes de régularisation

Charges à payer : il s'agit des charges comptabilisées au titre de livraisons de biens ou des prestations de service réceptionnées au cours de l'exercice et pour lesquelles les factures correspondantes ont été visées et liquidées au cours de l'exercice suivant.

Charges à payer de personnel : il s'agit des charges comptabilisées au titre des rémunérations brutes des agents ainsi que les cotisations sociales afférentes de l'exercice N et pour lesquelles le visa et la liquidation est faite au cours de l'exercice suivant.

Charges constatées d'avance : il s'agit de charges engagées par l'établissement au cours d'un exercice et qui seront imputées à l'exercice suivant auquel elles se rapportent.

Produits à recevoir : Il s'agit de produits acquis et comptabilisés par l'établissement dont le montant, non définitivement arrêté, n'a pas encore fait l'objet d'une facture de vente.

Produits constatés d'avance : Il s'agit de produits qui concernent l'exercice N+1 mais comptabilisés sur l'année N.

Créances : les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.5 Trésorerie

Les disponibilités sont inscrites au bilan pour leur valeur en compte dans les établissements bancaires à la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût historique. Une dépréciation est éventuellement constatée en cas de perte de valeur à la clôture de l'exercice.

3.6 Provisions pour risques et charges

L'Université d'Aix Marseille enregistre des provisions pour risques et charges lorsque les critères suivants sont remplis :

- Existence d'une obligation implicite ou explicite envers un tiers à la date de clôture
- Sortie de ressources certaines ou probables à la date d'arrêté des comptes et sans contrepartie équivalente
- Possibilité d'estimer cette sortie avec une fiabilité suffisante

Les provisions pour risques et charges incluent notamment une partie du passif social :

- Congés payés titulaires : Les congés non pris au 31.12.N sont valorisés à l'aide des deux variables suivantes :
 - o Salaires moyens chargés par catégorie (A, B ou C)
 - o Solde des congés non pris des titulaires à la clôture de l'exercice N. Selon une analyse réalisée, le nombre de jours à retenir pour la période de septembre à décembre est de 10

- Heures complémentaires : AMU retient 4/12^{ème} au lieu de 4/10^{ème} prévu dans l'instruction
- Compte épargne temps inférieur ou égal à 15 jours. Le calcul tient compte du coût moyen journalier de chaque catégorie homogène d'agents en termes de rémunérations chargées (cat A, B ou C)
- Capital Décès : Evalué en prenant compte du nombre de décès de l'année N au montant forfaitaire de 13 000 € par décès
- Accident du travail : Evalué forfaitairement

3.7 Contrats de recherche

Les contrats de recherche sont comptabilisés en convention simple ou à l'avancement :

Conventions simples :

Pour les contrats ne répondant pas aux critères de pluri-annualité, les recettes sont rattachées à hauteur des dépenses. En effet un ajustement entre les dépenses et les recettes réalisées cumulées en fin d'exercice est réalisé lors de la clôture afin de comptabiliser le cas échéant des produits constatés d'avance.

Méthode à l'avancement :

L'instruction du 20 novembre 2013 est appliquée pour la comptabilisation des subventions.

Lorsque l'attribution de la subvention est conditionnée, le droit de l'organisme public bénéficiaire est constitué au moment où les conditions d'octroi sont satisfaites.

Application de la méthode « dite à l'avancement aux coûts encourus » :

- à la date de l'acte attributif si les conditions sont satisfaites à cette date.
- au moment de la réalisation des conditions prévues par l'acte attributif par l'organisme public bénéficiaire.

Les fonds éventuellement versés par le financeur à l'organisme public avant l'acquisition du droit octroyant la subvention sont constitutifs d'avances et sont comptabilisés au crédit du compte 4419 « avances sur subventions ». Cette méthodologie a été mise en œuvre au sein d'AMU pour les nouvelles conventions de recherche à compter du 1^{er} novembre 2013.

3.8 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont intégralement comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils ont été encourus dans la mesure où il n'est pas possible de s'assurer des critères de capitalisation de ces frais.

3.9 Droits d'inscription universitaire

Le droit d'inscription est assimilable à un droit d'entrée :

- il donne droit au service de formation assuré par l'établissement
- il n'est pas remboursable en cas d'arrêt de la formation
- il n'est pas calculé à termes échus au fur et à mesure du déroulé de la formation

En conséquence, les droits d'inscription perçus à compter de l'année 2019 doivent être entièrement comptabilisés sur l'exercice en cours sans enregistrer de produit constaté d'avance. Il n'y a plus de comptabilisation au prorata temporis.

Droits d'inscription différenciés

L'arrêté du 19 Avril 2019 majore les droits d'inscriptions à l'université pour les étudiants étrangers qui ne sont pas ressortissants d'un État membre de l'Union européenne qui s'inscrivent pour la première ou seconde fois en Licence ou Master depuis la rentrée scolaire 2021-2022.

Le montant des droits différenciés est de :

- 2 770€ contre 170€ pour les étudiants européens en Licence
- 3 770 € contre 243 € pour les étudiants européens en Master

AMU a délibéré lors du CA du 26 novembre 2019 que les étudiants étrangers seront partiellement exonérés afin de s'aligner sur les droits d'inscription des étudiants européens (sur le fondement juridique du Décret n°2013-756 du 19 août 2013 – article 4, qui autorise à exonérer 10% des étudiants inscrits).

Les exonérations des 3 années universitaires concernées sont les suivantes :

Droits différenciés		
Année universitaire	Clôture	En M€
2021/2022	2021	10,90
2022/2023	2022	11,20
2023/2024	2023	12,32
Variation 2022/2023		1,12

3.10 Subventions reçues et opérations pluriannuelles

L'Université applique les instructions du 20 novembre 2013 relatives aux subventions reçues et aux opérations pluriannuelles, instructions transposées dans le Recueil des normes comptables applicables au 1^{er} janvier 2016.

D'un point de vue comptable, la subvention pour charges de service public est enregistrée au compte 741 « subventions d'exploitation – Etat » sans qu'aucune partie ne soit affectée à l'investissement sauf opération d'investissement spécifique ciblée. Elle est constatée pour le montant des crédits de paiement alloués, à réception par l'université de l'arrêté attributif, indépendamment du versement effectif des fonds.

Les financements reçus par les organismes publics, en provenance de l'État ou d'autres tiers, qu'il s'agisse de subventions de fonctionnement ou d'investissement se définissent comme des produits issus d'opérations sans contrepartie directe au moins équivalente attendue par le financeur. Le financement est comptabilisé, indépendamment de sa date d'encaissement, lorsque le droit est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.

Le principe fixé par l'instruction du 20 novembre 2013 est le suivant :

- Lorsqu'une subvention est accordée par le financeur sans condition, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, à la date de l'acte attributif, ou à la date de la signature de la convention attributive.
- Lorsqu'une subvention est octroyée sous réserve de la réalisation de conditions, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, soit à la date de l'acte attributif si les conditions sont réalisées à cette date, soit au moment de la réalisation effective par l'organisme bénéficiaire des conditions prévues par l'acte attributif, pour le montant correspondant à la part financée de l'opération.

Les fonds reçus avant l'acquisition du droit sont comptabilisés en avances.

Les dispositions de cette instruction s'appliquent d'une part aux opérations pluriannuelles sans contrepartie et d'autre part à celles avec contrepartie directe [assimilables à des contrats à long terme ou non assimilables à des contrats à long terme].

L'université procède à :

- La comptabilisation d'avances sur subventions en avances et encours sur commandes
- Un recensement des droits acquis au titre de l'exercice et n'ayant pu faire l'objet d'un titre au compte 441. Ce recensement est effectué de manière à rattacher des produits à recevoir aux dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondantes à la clôture de l'exercice.

3.11 TVA et Impôts

Aix Marseille Université est un assujetti partiel. Il existe trois secteurs de TVA :

- Activités taxables à 100% pour la recherche
- Activités non taxables relatives au secteur de la formation
- Activités mixtes relatives aux deux secteurs, recherche et formation, sur lesquels a été appliqué en 2022 un prorata de **11,28%**

Il existe dans chaque Unité Budgétaire un centre financier dénommé « AC – activités commerciales » destiné à recueillir les activités lucratives.

L'Université d'Aix Marseille n'exerce pas d'activités soumises à l'impôt sur les bénéfices.

3.12 Capitaux propres

Les capitaux propres sont constitués :

- Des financements de l'Etat et autres organismes publics ;
- Des dotations initiales des fondations universitaires (consomptibles et non consomptibles) ;
- Des réserves ;
- Du report à nouveau ;
- Du résultat.

Les dons et legs sont comptabilisés pour leur coût historique.

Les biens remis en dotation sont comptabilisés au compte 1041 dans « Financements Etat » selon le régime de la neutralisation et conformément à l'instruction du 18 décembre 2012 relative aux financements externes des actifs.

Les dotations aux amortissements sont neutralisées par la comptabilisation d'un produit d'exploitation. Ces dotations n'impactent pas le résultat mais les capitaux propres (financements reçus).

3.13 Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires est généralement constaté :

- Lors de la signature de la convention pour la formation continue au prorata de l'année ainsi que la formation pour l'apprentissage et la mise à disposition de personnel
- A la réalisation de la prestation pour les autres prestations y compris les prestations de service et de recherche

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées
 - o à la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses de fonctionnement et de personnel réalisées dans le cadre des contrats gérés en ressources affectées
 - o à réception de l'avis d'attribution de subvention dans les autres cas
- de la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle

3.14 Redevances sur brevets

Conformément au décret n° 2005-1217 du 26 septembre 2005, relatif à la prime d'intéressement et à la prime au brevet d'invention attribuées à certains fonctionnaires et agents de l'Etat et de ses établissements publics auteurs d'une invention et modifiant le code de la propriété intellectuelle, 50% des redevances perçues sur les brevets sont reversées au chercheur.

L'article 28 de la loi de programme pour la recherche (n° 2006-450 du 18 avril 2006) exonère d'impôt sur les sociétés les établissements publics de recherche et les établissements publics d'enseignement supérieur, les personnes morales créées pour la gestion d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur ou d'un réseau thématique de recherche avancée et les fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche, parmi lesquelles les fondations de coopération scientifique, au titre des revenus tirés des activités conduites dans le cadre des missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche définies aux articles L. 123-3 du code de l'éducation et L. 112-1 du code de la recherche.

4- EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Tableau de variation des immobilisations (valeurs brutes)

DIMINUTION :

- Mises au rebut et cession

Les biens détruits ou obsolètes ont été identifiés par les composantes et les laboratoires et ont fait l'objet d'une sortie pour une valeur brute **3,32 M€** contre 377,10 K€ en 2022 pour une valeur nette comptable de **117,37 K€** contre 13 K€ en 2022.

La restitution du Bâtiment Méjanès à AIX pour inutilité ainsi que des pré fabriqués sur le site de la TIMONE à hauteur de **16,10 M€** avec une valeur nette comptable de **15,73M€**. Il s'agit d'anciens biens remis en dotation et évalués par la Direction de l'immobilier de l'État (DIE). Ces sorties sont donc neutralisées et sans impact sur le résultat.

- Sorties de composants

Le traitement des biens immobiliers par composants nécessite l'enregistrement de la sortie du composant remplacé chaque fois que des travaux sont effectués sur un bien immobilier.

En 2023, la valeur brute des sorties sur les biens immobiliers, compte tenu des travaux effectués au cours de l'exercice, s'élève à **2,99 M€ (contre 2,05 M€ en 2022)**.

La valeur nette comptable des composants sortis représente **1,03 M€**.

AUGMENTATION :

- Les acquisitions de l'exercice 2023 représentent un montant de **49,48 M€ (89,17 M€ en 2022)**

Les **principales** acquisitions concernent essentiellement :

-Installations, agencements, construction : **32,04 M€ (contre 18,09 M€ en 2022)**

-Installations, matériels et outillages : **5,70 M€ (contre 5,99 M€ en 2022)**

-Le matériel informatique, mobilier, matériel de bureau... : **9,32 M€ (contre 8,36 M€ en 2022)**

- Les comptes techniques concernent en majorité les immobilisations en cours : **37,35 M€ (contre 25,32 M€ en 2022)**

Actif Immobilisé	Bilan ouverture	Bilan ouverture proforma	MES comptes techniques N-1	Augmentations	Diminutions	Comptes techniques au 31/12/23	31.12.2023
Immobilisations incorporelles	5 347 696	5 347 696	- 5 100	563 070	- 311 805	32 987	5 626 848
Frais Recherche & Dévelopmt	5 666	5 666	-	-	-	-	5 666
Logiciels acquis / créés	4 575 620	4 575 620	-	404 580	- 258 112	6 425	4 728 514
Autres concessions, brevets	482 709	482 709	-	153 390	- 26 493	2 952	612 558
Autres immobilisations incorporelles	283 701	283 701	- 5 100	5 100	- 27 200	23 610	280 111
Immobilisations corporelles	1 257 734 500	1 257 605 336	- 7 480 277	49 092 966	- 22 140 488	2 307 754	1 279 385 290
Terrains	215 376 846	215 376 846	- 1 566	1 543 328	- 14 833 440	-	202 085 168
Constructions, bâtiments dotation	35 778 713	35 778 713	-	-	- 8 126 157	-	27 652 556
Constructions, bâtiments acquis	344 950 245	344 950 245	-	64 670	4 405 403	-	349 420 317
Inst Agencements constructions dotation	454 784 624	454 784 624	- 7 054 656	32 010 643	- 546 525	1 771 311	480 965 398
Inst Agencements constructions acquises	223 318	223 318	-	123 477	-	-	346 794
Autres Inst Agencements constructions	17 992 435	17 992 435	-	139 011	- 53 633	-	18 077 813
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-	-
Inst. Tech complexes affectées	2 000 172	2 000 172	- 41 889	187 876	- 23 917	5 150	2 127 393
Installations, matériels, outillages	114 274 709	114 274 709	- 184 453	5 701 579	- 596 894	320 517	119 515 457
Collections littéraires scientifiques, artistiques	566 407	566 407	-	-	- 66 712	-	499 695
Autres immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, matériel de bureau et de transport...)	71 787 030	71 657 866	- 197 715	9 322 383	- 2 298 612	210 776	78 694 698
Immobilisations en cours	36 562 692	36 562 692	- 12 198 556	- 195 359	-	37 345 239	61 514 016
En cours d'immobilisation (23130000)	32 240 586	32 240 586	- 12 107 589	- 104 039	-	37 190 629	57 219 587
Avance (23810000)	3 339 202	3 339 202	-	96 721	-	-	3 242 482
En cours d'immobilisation (23xxxxxx)	982 904	982 904	- 90 966	5 400	-	154 610	1 051 947
Participations et créances rattachées à des participations	8 742 183	2 212 199	-	-	-	-	2 212 199
Immobilisations financières	504 111 612	504 111 612	-	120 179	- 75 000	-	504 156 791
TOTAL GÉNÉRAL	1 812 498 683	1 805 839 535	- 19 683 933	49 580 856	- 22 527 293	39 685 980	1 852 895 145

Les travaux en cours au 31 décembre 2023 s'élèvent à **58,29 M€** dont :

NOM PROJET	CODE ABYLA	NOM BATIMENT	Montant des travaux (en M€)
Rénovation Façades Pharmacie	M210_08	Batiment Pharmacie	18,34
Construction bâtiment Simmar	M104_16	Batiment Simmar	14,07
Requalification de bâtiments sur campus St Charles Marseille Centre	M207_00	Site St Charles	5,73
Campus Pauliane	A305_00	Site Pauliane	2,89
Isolation thermique IUT St Jérôme	M101_12	Batiment Administration	2,19
Travaux liés à l'handicap	NA	Tout AMU	1,91
Chambre colorimétrique AMIDEX	M210_00	Site Timone	1,36
Bâtiment pédagogique Timone	M210_11	Batiment Pédagogique	0,96
Réhabilitation énergie Pharmacie (PPI)	M210_08	Batiment Pharmacie	0,80
UMS Sport Santé AMIDEX	NA	NA	0,56
Désimperméabilisation du site St Jérôme	M101_00	Site St Jérôme	0,54
Autres projets	NA	NA	8,93
TOTAL EN COURS (2313)			58,29

Les titres de participation se décomposent comme suit :

Comptes	Société	Prix d'acquisition des titres			Détenition au 31/12/2023			Quote part situation nette au 31/12/2023		Provisions		
		31.12.2022	+/-	31.12.2023	Nb titres détenus	Nb de titres total	%	Situation nette au 31/12/2023	Quote part situation nette détenue	Provision dépréciation titres 31/12/2022	+/-	Provision dépréciation titres 31/12/2023
26110000	PROTISVALOR	6 529 983	-	6 529 983	650 472	652 265	99.73%	3 856 654	3 846 052	2 627 151	-	2 627 151
26110000	PACAVALO	39 990	-	39 990	3 999	9 000	44.43%	NC	NC	39 990	-	39 990
26110000	SATT	236 000	-	236 000	2 360	10 000	23.60%	1 171 956	276 582	236 000	-	236 000
26110000	Divers	7 781	-	7 781	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	7 781	-	7 781
	Total	6 813 754	-	6 813 754				5 028 610	4 122 634	2 910 922	-	2 910 922

Pas de changement sur l'année 2023 par rapport à 2022.

Pour rappel en 2022, lors de l'assemblée générale du 5 décembre 2022, Protisvalor a procédé à une réduction en capital de 2 634 408 euros afin d'apurer les pertes des exercices antérieurs. Cela a engendré une provision pour dépréciation des titres de participation qui a été passée à concurrence de 2 627 151€ dans les comptes d'AMU.

Les titres de participation dans les sociétés PACAVALO sont intégralement provisionnés.

Les capitaux propres de PACAVALO sont négatifs depuis plusieurs années et n'ont pas fait l'objet d'une recapitalisation. Il est envisagé de mettre fin aux activités de PACAVALO dans un avenir proche.

4.2 Tableau de variation des amortissements et dépréciation de l'actif immobilisé

Amortissements/Dépréciations	Bilan d'ouverture	Bilan ouverture proforma	Augmentations	Diminutions	31.12.2023
<i>Immobilisations incorporelles</i>	3 763 414	3 763 414	699 761	- 308 057	4 155 118
Frais développement	5 666	5 666	-	-	5 666
Logiciels, brevets et licences	3 514 900	3 587 953	657 152	- 280 857	3 964 248
Autres concessions, brevets	73 053		7 290	-	7 290
Autres immobilisations incorporelles	169 795	169 795	35 318	- 27 200	177 913
<i>Immobilisations corporelles</i>	438 306 517	438 306 517	51 470 933	- 5 267 497	484 509 953
Terrains et aménagements	11 118 316	11 118 316	1 926 369	467	13 045 152
Constructions	254 754 805	254 754 805	21 621 960	- 2 056 761	274 320 004
Constructions sur sol d'autrui	93 136	93 136	18 508	-	111 645
Installations techniques, matériels et outillages	98 170 689	98 170 689	6 107 465	- 615 308	103 662 846
Collections	128 484	128 484	36 044	-	164 528
Autres immobilisations corporelles	60 033 086	60 033 086	8 969 860	- 2 323 573	66 679 373
Bâtiment remis en dotation	14 008 001	14 008 001	12 790 727	- 272 323	26 526 405
<i>Immobilisations financières</i>	2 960 808	2 960 808	415 900	-	3 376 708
TOTAL des amortissements	445 030 739	445 030 739	52 586 594	- 5 575 554	492 041 779

Sociétés	Valeurs	% détenu	Entité	Dépréciation	Valeurs
PACAVALO	39 990	44.43%	AMU	39 990	-
SATT	236 000	23.60%	AMU	236 000	-
S/total Titres des sociétés non consolidées	275 990			275 990	-
Autres	7 781		AMU	7 781	-
Actions Pertinence Invest	300 000	12.50%	Protisvalor	90 000	210 000
Actions Pertinence Invest 2	69 000	0.58%	Protisvalor		69 000
S/total Titres de participations	376 781			97 781	279 000
PROTOMED	2 644	3.72%	Protisvalor	2 644	-
NEURON EXPERTS	33 258	6.12%	Protisvalor		33 258
VECT-HORUS	633 332	1.82%	Protisvalor		633 332
INOVSYS	3 525	1.17%	Protisvalor		3 525
VECT-HORUS	58 540	0.35%	AMU		58 540
GLOBAL STIM	150 000	16.35%	Protisvalor	150 000	-
GLOBAL STIM (avance compte courant)	20 000		Protisvalor	20 000	-
Actions Caisse d'épargne	2 235 180		Protisvalor		2 235 180
Actions PROGELIFE	1 225 285	10.33%	Protisvalor		1 225 285
Axyn Robotique	203 143	10.56%	Protisvalor	203 143	-
S/total Autres titres	4 564 908			375 787	4 189 121
Total des Titres	5 217 678.32	-	-	749 557.81	4 468 120.51

Les titres des sociétés Pacavalo et SATT appartiennent à l'université d'Aix-Marseille. Les titres des sociétés Protomed, Neuron experts, Progelif, Inovsys, Global Stim, et Axyn Robotique appartiennent à Protisvalor Méditerranée dont les statuts prévoient qu'elle puisse prendre des participations dans des sociétés innovantes ayant un lien direct ou indirect avec les résultats de la recherche universitaire.

Les titres de la société Vect-horus sont détenus par les deux établissements à hauteur de 1168 actions pour AMU et 10376 actions pour la filiale.

- Titres Protomed : La totalité des titres est dépréciée depuis le 31 décembre 2014 pour un montant de 2 644 €.

- Titres Axyn Robotique : En 2022 une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant de 47 243 €. La société a été mise en liquidation judiciaire le 18 octobre 2023. Une provision pour dépréciation est comptabilisée pour un montant de 155 900 € afin de provisionner la totalité des titres.

- Titres Global Stim : La société a été mise en liquidation judiciaire le 04 avril 2023. Une provision pour dépréciation est comptabilisée pour un montant de 150 000 €.

L'avance en compte courant est provisionnée en totalité pour un montant de 20 000€.

- Titres Pertinence Invest : Pertinence Invest a enregistré une provision dans ses comptes en 2023. De ce fait, une provision pour dépréciation à hauteur de 30% de notre investissement a été comptabilisée pour un montant de 90 000 €.

4.3 Financements Etats et autres

Financements externes - AGREGÉ	Bilan ouverture	Bilan ouverture proforma	Augmentation	Diminution	31.12.2023	31.12.2023 dont non fléchées *
ETAT	551 645 859	541 176 951	15 910 834	- 16 829 901	540 257 884	106 427 213
Financement des actifs mis à disposition	548 700 388	548 700 388	- 2 060 774	- 16 331 963	530 307 651	-
Reprises sur le financement des actifs mis à disposition	- 156 524 126	- 156 524 126	- 11 567 419	-	- 168 091 545	-
ETAT : BIENS MIS A DISPOSITION	392 176 262	392 176 262	- 13 628 193	- 16 331 963	362 216 106	-
Ministère Education Nationale	251 727 474	223 526 068	43 283 034	- 551 153	266 257 949	106 427 213
Reprises cumulées Etat	- 92 257 878	- 74 525 380	- 13 744 007	53 216	- 88 216 170	-
ETAT : FINANCEMENT DES AUTRES ACTIFS	159 469 596	149 000 689	29 539 027	- 497 938	178 041 778	106 427 213
HORS ETAT	98 358 374	97 651 611	- 1 313 829	- 21 968	96 315 814	9 524 606
Région	59 573 732	59 426 486	2 547 122	- 17 344	61 956 264	3 424 254
Reprises cumulées Région	- 28 264 515	- 28 223 147	- 2 665 912	13 015	- 30 876 045	-
Département	25 152 717	25 102 717	991 991	-	26 094 709	1 810 986
Reprises cumulées Département	- 11 058 772	- 11 050 577	- 1 239 857	-	- 12 290 433	-
Commune	35 684 893	35 614 893	769 339	- 21 358	36 362 874	1 282 128
Reprises cumulées Commune	- 10 195 107	- 10 185 825	- 1 703 594	11 123	- 11 878 296	-
Subv. Équipt autres coll. Publiques	36 857 825	36 138 440	1 243 015	- 134 383	37 247 072	707 657
Reprises cumulées autres coll. Publiques	- 20 952 033	- 20 664 110	- 1 574 341	127 031	- 22 111 419	-
Union Européenne	18 397 324	18 397 324	17 688	- 60 554	18 354 459	359 727
Reprises cumulées Union Européenne	- 15 198 707	- 15 198 707	- 238 672	60 554	- 15 376 826	-
Autres organismes	2 462 849	2 461 577	19 330	- 2 924	2 477 984	265 685
Reprises cumulées Autres organismes	- 1 510 418	- 1 509 146	- 54 556	2 924	- 1 560 778	-
Autres subventions d'équipement	12 896 171	12 817 131	1 019 971	- 119 534	13 717 568	1 674 170
Reprises cumulées autres subventions d'équipement	- 5 487 587	- 5 475 447	- 445 354	119 482	- 5 801 318	-
TOTAL DES FINANCEMENTS EXTERNES	650 004 232	638 828 562	14 597 005	- 16 851 869	636 573 698	115 951 819

*Les subventions non fléchées représentent un montant total de **115,96 M€** (contre 101,21 M€ en 2022).

A noter **112,69 M€** concernent le budget annexe immobilier (BAIM) : Plan campus, partenariat public privé (PPP), contrat de relance plan état région (CPER).

La restitution du Bâtiment Méjanes à AIX pour inutilité ainsi que des pré fabriqués sur le site de la TIMONE à hauteur de **16,10 M€** avec une valeur nette comptable de **15,73M€**. Il s'agit d'anciens biens remis en dotation et évalués par la DIE. Ces sorties sont donc neutralisées et sans impact sur le résultat.

4.4 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Dotations non consommables

Les dotations non consommables concernent le Plan campus pour un montant de 500 M€ et sont comptabilisées, en contrepartie des financements de l'Etat, en immobilisations financières.

Les dotations non consommables, placées à long terme auprès d'institutions financières publiques, génèrent les produits financiers suivants utilisés pour le financement des activités Plan Campus à hauteur de 20 161 900€ pour l'exercice 2023.

Trésorerie

Trésorerie	31/12/2022	31/12/2022 proforma	31/12/2023
CLASSE 5			
VMP			
Legs Crémieux	190 197	190 197	190 197
Sicav BP + CEPAC	1 469 530	1 469 530	2 985 071
Ct capitalisation BP	3 299 884	3 299 884	3 368 569
Dépréciations	- 37 864	- 37 864	- 14 598
BANQUE			
Compte courant Crédit Mutuel	22 072 819	-	11 907
Compte Trésor Public	222 967 013	162 069 753	183 046 058
Caisse	11 021	11 021	6 667
Banque	30 034 044	52 106 862	36 676 943
Autres	110 725	110 725	143 546
TOTAL	280 117 368	219 220 108	226 414 361

4.5 Tableau de variation des capitaux propres

BILAN	Biens mis à disposition (10411-10491-10492)	Subventions d'investissements & Capital (101-10413-10493-13)	Dotations initiales fondations Reprises sur dotations comptables	Réserves (10682-10688)	Report à nouveau (110-119)	Résultat (6-7)	Total des capitaux propres
31.12.2022	392 176 262	261 741 561	3 301 131	177 149 210	20 017	- 1 898 489	832 489 692
31.12.2022 PROFORMA	392 176 262	250 565 890	-	174 874 800	21 744	- 2 046 609	815 592 088
Subventions d'investissement	-	49 891 490	-	-	-	-	49 891 490
Quote-part de reprise des subventions d'investissement	- 11 567 419	- 21 666 291	-	-	-	-	- 33 233 711
Sortie nette des subventions d'investissement	- 16 331 963	- 519 906	-	-	-	-	- 16 851 869
Sortie des composants (travaux immobiliers)	- 2 060 774	-	-	-	-	-	- 2 060 774
Dotations consommées - Fondations	-	-	-	-	-	-	-
Dons et legs	-	-	-	-	-	-	-
Régularisations diverses - classe 1 / classe 2	-	-	-	-	- 141 489	-	- 141 489
Affectation résultat N-1	-	-	-	- 2 046 609	-	2 046 609	-
Résultat N	-	-	-	-	-	- 1 775 873	- 1 775 873
Intercos ayant un impact capitaux	-	- 3 902 832	-	-	-	-	- 3 902 832
31.12.2023	362 216 106	274 368 351	-	172 828 191	- 119 746	- 1 775 873	807 517 029

4.6 Provisions

Comptes	Situations et mouvements					Provisions au 31/12/2023
	Provisions au 31/12/2022	Provisions au 31/12/2022 PROFORMA	Dotations de l'exercice 2023	Reprises de l'exercice 2022		
				Utilisées	Non utilisées	
15110000 - Provisions pour litiges	823 667	823 667	516 169	370 721	452 946	516 169
15180000 - Provisions pour risques et charges	9 764 151	9 764 151	10 773 276	1 424 401	8 339 750	10 773 276
TOTAL	10 587 818	10 587 818	11 289 445	1 795 122	8 792 696	11 289 445

Détail: 15110000 - provisions pour litiges

Libellé	31/12/2022	31/12/2022 PROFORMA	Reprises	Dotations	31/12/2023
Divers litiges	822 556	822 556	822 556	515 266	515 266
Provisions pour pertes de change PVM	1 110	1 110	1 110	903	903
Ressources affectées	-	-	-	-	-
TOTAL	823 666	823 666	823 666	516 169	516 169

Détail: 15180000 - provisions pour risques et charges

Libellé	31/12/2022	31/12/2022 PROFORMA	Reprises	Dotations	31/12/2023
Heures complémentaires (4/12ème)	3 008 108	3 008 108	3 008 108	2 965 864	2 965 864
CET	3 331 673	3 331 673	3 331 673	2 291 438	2 291 438
CP titulaires	2 721 127	2 721 127	2 721 127	4 796 256	4 796 256
PROVISION AMU CAPITAL DECES	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000
PROVISION AMU ACCIDENT TRAVAIL	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Contrats PVM	376 321	376 321	376 321	361 321	361 321
CONTRATS RECHERCHE	61 922	61 922	61 922	93 397	93 397
TOTAL	9 764 151	9 764 151	9 764 151	10 773 276	10 773 276

Dans le cadre du contrat de mandat qui lie l'université d'Aix-Marseille et sa filiale Protisvalor Méditerranée pour la gestion des contrats de recherche, une provision a été comptabilisée en 2009 pour couvrir les risques de pertes liés à la fermeture envisagée d'une activité de prestations de services déficitaire et à divers contrats qui n'ont pas abouti, qui n'ont pas été correctement justifiés ou qui incluent des créances dont le recouvrement est incertain. L'évaluation de cette provision au 31 décembre 2023 d'un montant total de 361 321€ correspond au contrat LHMA pour 317 321€, au contrat JRPH pour 44 000€. Le contrat d'un chercheur pour 15K€ provisionné en 2022 a été payé en 2023.

4.7 Tableau de variations des emprunts et dettes financières

Emprunts et dettes financières	2022	2022 proforma	2023	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes financières et autres emprunts	1 374 946 549	624 946 549	619 219 979	- 5 726 570	5 829 440	23 681 346	589 709 194
Dotation non consommable	1 250 000 000	500 000 000	500 000 000	-	-	-	500 000 000
Emprunts / Cessions Dailly	41 282 766	41 282 766	39 160 488	- 2 122 278	2 188 136	8 735 787	28 236 566
Emprunts auprès des établissements de crédits	83 663 783	83 663 783	80 059 491	- 3 604 292	3 641 304	14 945 559	61 472 628
Dépôts et cautionnement reçus	147 219	-	-	-	-	-	-
Total général Dettes	1 375 093 768	624 946 549	619 219 979	- 5 726 570	11 658 879	47 362 691	1 179 418 388

4.8 Etat des échéances des créances

Etat des échéances des créances	2022	2022 proforma	2 023	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes		74 355	60 249	- 14 106	60 249		
Créances clients et comptes rattachés	14 078 935	14 065 758	11 072 540	- 2 993 219	11 072 540		
Clients douteux	6 827 959	6 827 959	7 045 180	217 221	7 045 180		
Clients: Factures à établir		6 930 870	4 247 460	- 2 683 409	4 247 460		
Créances clients	13 639 915	6 695 869	6 386 060	- 309 809	6 386 060		
Dépréciation	- 6 388 939	- 6 388 939	- 6 606 161	- 217 221	- 6 606 161		
Créances des entités publiques des organismes internationaux et commission européenne	181 905 713	140 335 764	182 817 801	42 482 037	182 817 801		
Créance: TVA	3 309 947	3 954 187	3 145 423	- 808 764	3 145 423		
Créances: Subventions d'exploitation	178 595 766	76 452 792	93 353 497	16 900 705	93 353 497		
Créances: Subventions d'investissement		59 928 786	86 318 881	26 390 095	86 318 881		
Créances sur les autres débiteurs	1 272 182	787 698	1 101 097	313 399	1 101 097		
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	1 069 949	1 039 015	1 082 669	43 655	1 082 669		
Total général	198 326 780	156 302 590	196 134 355	39 831 765	196 134 355	-	-

4.9 Fournisseurs et comptes rattachés

Etat des échéances des dettes	2022	2022 proforma	2023	Variation	Créances ou dettes à moins de 1 an	Créances ou dettes à plus de 1 an	Créances ou dettes à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 987 098	13 993 928	15 082 618	1 088 690	15 082 618		
Dettes fournisseurs		1 057 168	1 595 870	538 702	1 595 870		
Fournisseurs: Factures non parvenues		12 936 760	13 486 748	549 988	13 486 748		
Dettes fiscales et sociales	15 000 081	15 295 028	17 622 420	2 327 392	17 622 420		
CAP Personnel		14 545 330	16 807 364	2 262 034	16 807 364		
Dettes: TVA		749 698	815 056	65 358	815 056		
Avances et acomptes recus	311 473 185	219 553 914	265 137 828	45 583 913	265 137 828		
Autres dettes non financières	9 882 269	6 158 388	19 445 685	13 287 296	19 445 685		
Autres dettes non financières		4 741 848	16 813 023	12 071 175	16 813 023		
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)		1 416 540	2 632 662	1 216 122	2 632 662		
Produits constatés d'avance	37 654 106	37 478 889	35 345 873	- 2 133 016	35 345 873		
Total général	389 996 739	292 480 148	352 634 424	60 154 276	352 634 424	-	-

4.10 Stocks et en cours

Nature des stocks	31/12/2023	Bilan ouverture proforma	Bilan ouverture
Fioul	3 625	22 291	22 291
Produits d'entretien	36 584	59 313	59 313
Produits dangereux	38 260	19 123	19 123
Fournitures de bureau (dont papier)	62 141	46 115	46 115
Autres fournitures	490 823	471 750	471 750
TOTAL	631 432	618 592	618 592

4.11 Détail du compte résultat : charges

Etat des charges	2022	2022 proforma	2023	Variation
Achats	-	27 013	36 257	9 244
Autres achats				-
Frais sur achats		27 013	36 257	9 244
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	107 217 070	40 683 454	41 291 128	607 674
Autres charges diverses		13 613 253	14 442 544	829 291
Autres charges spécifiques		15 497 515	14 569 584	- 927 931
Autres droits		32 971	23 508	- 9 463
Autres impôts et taxes	8 598 910	368 513	337 922	- 30 590
Contribution FIPHFP		786 509	481 269	- 305 239
Droits d'auteur		191 538	189 726	- 1 812
Impôt et taxes - Personnel		7 088 546	7 393 525	304 979
Pertes sur créances irrécouvrables		8 331	36 813	28 481
Redevances pour concessions		3 037 245	3 756 792	719 547
Taxes Foncières		59 033	59 444	411
Charges de personnel	561 311 829	544 195 630	568 991 546	24 795 916
Autres charges de personnel		2 939 596	2 911 701	- 27 895
Charges sociales		212 789 009	220 503 472	7 714 463
Salaires, traitements et rémunérations divers		328 467 025	345 576 373	17 109 348
Charges financières	2 224 485	2 146 073	1 863 470	- 282 602
Charges d'intérêt		2 095 835	1 834 412	- 261 423
Pertes de change		50 238	29 058	- 21 180
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	30 182 664	89 964 601	100 097 301	10 132 700
Achats de sous-traitance et services extérieurs		21 875 649	21 765 308	- 110 341
Achats et variations de stock		28 847 573	36 892 640	8 045 067
Autres services extérieurs		39 241 379	41 439 353	2 197 974
Dotations aux amt, dépréciations et aux provisions financières		85 609	405 513	319 904
Dotations aux amt, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	167 994 875	66 101 314	84 635 989	18 534 675
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)			-	-
Total général	877 529 833	743 203 694	797 321 204	54 117 510

Le montant total des charges s'élève à 797,32 M€.

Ce chiffre est en hausse de 54 117 M€, par rapport à celui de 2022.

46 % de cette hausse provient de l'augmentation de la masse salariale suite à l'augmentation du point d'indice et les mesures salariales dans le cadre de la loi sur la programmation de la recherche.

L'augmentation du coût de l'électricité y participe pour 8 945 M€.

On y retrouve aussi la restitution du Bâtiment Méjanes à AIX pour inutilité ainsi que des pré fabriqués sur le site de la TIMONE à hauteur de **16,10 M€** avec une valeur nette comptable de **15,73M€**.

4.12 Détail du compte résultat : produits

Produits d'exploitation	2022	2022 proforma	2023	Variation
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	643 129 970	618 295 731	640 885 539	22 589 808
Subventions pour charges de service public		536 925 478	563 503 094	26 577 616
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		73 939 022	71 415 578	- 2 523 444
Dons et legs		210 853	231 031	20 178
Produits de la fiscalité affectée		7 220 378	5 735 835	- 1 484 543
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	86 350 002	78 866 189	83 302 060	4 435 871
Ventes de biens ou prestations de services		72 976 192	81 830 991	8 854 799
Produits de cessions d'éléments d'actif		523 871	721	- 523 151
Autres produits de gestion		5 366 126	1 470 349	- 3 895 777
Autres produits	49 355 631	46 547 890	67 192 838	20 644 948
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	10 302 090	10 302 055	14 672 550	4 370 495
Reprise du financement rattaché à un actif	39 053 541	36 245 835	52 520 288	16 274 453
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	38 937	38 937	23 185	- 15 752
Gains de change	31 876	38 063	23 825	- 14 238
Autres produits financiers	178 509	196 224	246 839	50 615
Total général	779 084 926	743 983 034	791 674 285	47 691 251

Le montant global des recettes s'élève à 791,67 M€.

Ce chiffre augmente de 6.41 % par rapport à celui de 2022 soit 47 691 K€.

4.13 Engagements hors bilan**4.13.1 Partenariats Publics Privés (PPP)**

Au 31 décembre 2023 AMU est engagé dans trois partenariats publics privés : Oéanomed 2, Aix Quartier des Facultés et Luminy 2017.

Les tableaux suivants présentent les données financières selon les caractéristiques suivantes :

- Dépenses réalisées jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- Evaluation des dépenses futures en euros constants ;
- Les PPP pouvant faire l'objet d'une TVA déductible partiellement sont évalués, pour les échéances futures, en prenant en compte le coefficient de taxation (Prorata de TVA) 2022, soit 11.28 %.

Dans l'élaboration du modèle financier, plusieurs hypothèses ont été formulées pour tenir compte de l'évolution des prix (données financières en euros courants). L'hypothèse de risque le plus élevé retenu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche prévoit une indexation de 3% par an pour les loyers R2, 2,8% pour les loyers R3 et 2,7 % pour les loyers R4.

Afin de conserver une lecture comparable sur la durée du projet, les dépenses futures sont évaluées en euros constants et ne tiennent pas compte d'une quelconque hypothèse d'évolution des prix. En conséquence, et pour les mêmes raisons, les dépenses futures ne font l'objet d'aucune actualisation.

Pour mémoire, ci-après les formules de calculs prévues dans les PPP relatives à l'évolution des prix (chaque contrat prévoit une formule pour les loyers R2, R3 et R4) :

Océanomed 2	Aix Quartier des Facultés	Luminy 2017
$R2_k = R2_0 \times \left[0,15 + 0,10 \times \frac{BT01_k}{BT01_0} + 0,22 \times \frac{EBIQ00_k}{EBIQ00_0} + 0,17 \times \frac{ICHTrev-TS_k}{ICHTrev-TS_0} + 0,36 \times \frac{BT50_k}{BT50_0} \right]$ <p>où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - $R2_k$ désigne la redevance trimestrielle R2 révisée du trimestre k ; - $R2_0$ désigne la redevance trimestrielle R2 du trimestre k en date de valeur connue en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ; - $BT01_k$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue en mai 2012, soit 871,9 ; - $BT01_0$ désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $EBIQ00_k$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice EBIQ00 connue en mai 2012, soit 127,2 ; - $EBIQ00_0$ désigne la dernière valeur de l'indice EBIQ00 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $ICHTrev-TS_k$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice ICHTrev-TS connue en mai 2012, soit 109,9 ; - $ICHTrev-TS_0$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice ICHTrev-TS connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $BT50_k$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT50 connue en mai 2012, soit 180,8 ; - $BT50_0$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT50 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. 	<p>Dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • R2 est le loyer de la période considérée en euros courants • R2₀ est le loyer R2 en euros valeur 30/09/2013 • ICHT-IME₀ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques valeur connue au 30/09/2013, soit 111,5 • BT50₀ est l'indice entretien - rénovation tous corps d'état, valeur connue au 30/09/2013, soit 183,7 • ICHT-IME est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, dernière valeur connue au moment de la révision du prix • BT50 est l'indice entretien - rénovation tous corps d'état, dernière valeur connue au moment de la révision du prix 	$R2_n = R2_0 \cdot \left[15\% + 45\% \times \frac{ICHT - IME_n}{ICHT - IME_0} + 40\% \times \frac{BT50_n}{BT50_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> ✓ R2_n = valeur du Loyer R2 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ; ✓ R2₀ = valeur de Loyer R2 annuel au 1^{er} janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ; ✓ BT50₀ = valeur référence du dernier indice connu rénovation entretien tout corps d'état à la date de remise de l'Offre Finale, soit 106,2 ; ✓ BT50_n = valeur du dernier indice BT50 connu lors de la révision au 1^{er} janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche.
$R3_k = R3_0 \times \left[0,15 + 0,12 \times \frac{BT01_k}{BT01_0} + 0,73 \times \frac{ICHTrev-TS_k}{ICHTrev-TS_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> - $R3_k$ désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ; - $R3_0$ désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FIN 5 ; - $BT01_k$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue en mai 2012, soit 871,9 ; - $BT01_0$ publié par Le Moniteur des Travaux Publics, désigne la dernière valeur de l'indice BT01 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. - $ICHTrev-TS_k$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice ICHTrev-TS connue en mai 2012, soit 109,9 ; - $ICHTrev-TS_0$ publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice ICHTrev-TS connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k. 	$R3 = R3_0 \times \left[15\% + 50\% \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 25\% \times \frac{BT01_n}{BT01_0} + 10\% \times \frac{FSD - 2}{FSD - 2_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> • R3 est le loyer de la période considérée en euros courants • R3₀ est le loyer R3 en euros valeur 30/09/2013 • ICHT-IME₀ est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, valeur connue au 30/09/2013, soit 111,5 • BT01₀ correspond à valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération Française du Bâtiment (FFB) valeur connue au 30/09/2013, soit 880,5 • FSD2₀ est l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°2, valeur connue au 30/09/2013 • ICHT-IME est l'indice du coût horaire des industries mécaniques et électriques, dernière valeur connue au moment de la révision du prix • BT01 correspond à la valeur de l'indice BT01 publiée par la Fédération Française du Bâtiment (FFB) dernier indice connu au moment de la révision du prix. • FSD2 est l'indice Frais et services divers - modèle de référence n°2, dernier valeur connue au moment de la révision du prix. 	$R3_n = R3_0 \cdot \left[20\% + 64\% \cdot \frac{ICHT - IME_n}{ICHT - IME_0} + 16\% \cdot \frac{FSD2_n}{FSD2_0} \right]$ <ul style="list-style-type: none"> ✓ R3_n = valeur du Loyer R3 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ; ✓ R3₀ = valeur de Loyer R3 annuel au 1^{er} janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche ; ✓ ICHT-IME₀ = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail tous salariés, industrie mécaniques et électriques à la date de remise de l'Offre Finale, soit 115,5 ; ✓ ICHT-IME_n = valeur du dernier indice ICHT-IME connu lors de la révision au 1^{er} janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche. ✓ FSD2₀ = valeur référence de l'indice frais et services divers à la date de remise de l'Offre Finale, soit 123,6 ; ✓ FSD2_n = valeur du dernier indice FSD2 connu lors de la révision au 1^{er} janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de chaque Tranche.

Océanomed 2

$$R4_k = R4_0 \times \left[0,15 + 0,42 \times \frac{ICC_k}{ICC_0} + 0,43 \times \frac{4018E_k}{4018E_0} \right]$$

- $R4_k$ désigne la redevance trimestrielle R3 révisée du trimestre k ;
- $R4_0$ désigne la redevance trimestrielle R3 en date de valeur en mai 2012, tel qu'elle ressort du cadre financier OF FN 5 ;
- ICC_0 publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice ICC connue en mai 2012 soit 1636 ;
- ICC_k publié par l'INSEE, désigne la dernière valeur de l'indice BTO1 connue à la date de facturation de la redevance du trimestre k ;
- 4018E₀ publié par le Monteur, désigne la dernière valeur connue de l'indice des prix à la consommation France base 100 en 1998 hors tabac des ménages en mai 2012, soit 124,8 ;
- 4018E_k publié par le Monteur, désigne la dernière valeur connue de l'indice des prix à la consommation France base 100 en 1998 hors tabac des ménages à la date de facturation de la redevance du trimestre k ;

R4

Aix Quartier des Facultés

$$R4 = R4_0 \times \left[1,5\% + 25\% \times \frac{RI}{RI_0} + 10\% \times \frac{SYN}{SYN_0} + 50\% \times \frac{IPC}{IPC_0} \right]$$

- R4 est le loyer de la période considérée en euros courants
- $R4_0$ est le loyer R4 en euros valeur 30/09/2013
- RI est l'indice Risque Industriels, valeur connue au 30/09/2013, soit 5753
- $SYNTEC_0$ est l'indice SYNTEC, valeur connue au 30/09/2013, soit 245,8
- IPC₀ est l'indice des Prix à la Consommation ensemble des ménages hors tabac, valeur connue au 30/09/2013, soit 125,6
- RI est l'indice Risque Industriels, dernière valeur connue au moment de la révision du prix
- SYNTEC est l'indice SYNTEC, dernière valeur connue au moment de la révision du prix
- IPC est l'indice des Prix à la Consommation ensemble des ménages hors tabac, dernière valeur connue au moment de la révision du prix

Luminy 2017

$$R4_n = R4_0 \times \left[20\% + 80\% \times \frac{ICHT - N_n}{ICHT - N_0} \right]$$

- ✓ $R4_0$ = valeur du Loyer R4 annuel à la date de remise de l'Offre Finale ;
- ✓ $R4_n$ = valeur de Loyer R4 annuel au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ensemble des Tranches ;
- ✓ $ICHT-N_0$ = valeur référence du dernier indice connu du coût horaire du travail des services administratifs à la date de remise de l'Offre Finale soit 114,7 ;
- ✓ $ICHT-N_n$ = valeur du dernier indice $ICHT-N$ connu lors de la révision au 1er janvier de l'année n ou à la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ensemble des Tranches.

- **Océanomed 2 (prorata de TVA) :**

Ce contrat de partenariat public privé conclu le 14 novembre 2012 sur une durée de 25 ans prévoit les conditions financières suivantes :

Récapitulatif des conditions financières pour le Partenariat Public Privé - OCEANOMED 2										
Informations financières au 31.12.2023										
Contrat PPP OCEANOMED 2	Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources				Sommes dues au 31/12/2023
	Classe 2	Classe 6			Classe 1		Classe 7			
	Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotations campus		Dotations campus		
Dépenses (PRORATA TVA) (en milliers d'euros - K€)	TOTAL									
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	4 869	4 869					4 869			
Loyer financier, dont :										
Intérêts (en euros constants avant cristallisation)	3 085					3 085			3 085	1 234
Capital (investissement)	6 563						6 563			4 168
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	2 425		2 425						2 425	1 386
Loyer Maintenance technique et petit entretien	3 183			3 183					3 183	1 211
Loyer Frais de gestion, d'assurance et d'impôts et taxes	1 152				1 152				1 152	465
Total	21 277	11 432	2 425	3 183	1 152	3 085	11 432	9 845	21 277	8 464
Total des Emplois et des ressources										

- **Aix Quartier des Facultés (TTC) :**

Ce contrat de partenariat public privé conclu le 6 mai 2014 sur une durée de 28 ans et 6 mois. Le tableau suivant récapitule les conditions financières du Partenariat Public-Privé.

Récapitulatif des conditions financières prévues pour le Partenariat Public Privé - Aix Quartier des Facultés										
Données disponibles au 31.12.2023										
Contrat PPP 06.05.2014 - Annexe F5	Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources				Sommes dues au 31/12/2023
	Classe 2	Classe 6			Classe 1		Classe 7	Impact résultat		
	Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotations campus		Dotations campus	ressources propres	
Dépenses TTC (en milliers d'euros - K€)	TOTAL									
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	15 650	15 650					15 650			
Paiement à l'avance de la Tranche spécifique	17 089	17 089					17 089			-
Compte de réserve pour le service de la dette	1 089	1 089					1 089			-
Reprise du compte de réserve pour le service de la dette	1 089	1 089					1 089			1 089
Fiche modificative	3 585	3 585					3 585			-
Loyer financier, dont :	112 302									-
Intérêts	21 124					21 124		21 124		11 523
Capital	91 178	91 178					91 178			63 477
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	37 665		37 665					37 665		30 420
Loyer Maintenance technique et petit entretien	33 613			33 613				33 613		26 669
Loyer Frais de gestion, d'assurance et d'impôts et taxes	10 346				10 346			10 346		8 291
Total	230 250	127 502	37 665	33 613	10 346	21 124	91 178	36 324	102 748	139 291
Total des Emplois et des ressources										

- **Luminy 2017 (prorata de TVA) :**

Il s'agit du contrat de PPP signé le 29 avril 2016 pour un montant global de 135M€ (85M€ d'investissement et 50M€ de fonctionnement). Contrairement aux précédents PPP, les loyers de maintenance ne sont pas éligibles à une prise en charge par les intérêts de la dotation campus. Le tableau récapitulatif des conditions financières met en évidence cette particularité en faisant état d'un impact résultat sur les ressources propres d'Aix Marseille Université.

Le tableau suivant reprend les conditions financières prévues (Luminy 2017) :

Récapitulatif des conditions financières prévues pour le Partenariat Public Privé - Luminy										
Sur la base des données disponibles au 31.12.2019										
Contrat PPP 29.04.2016 - Annexe F5	Imputations comptables des paiements - Emplois					Financement - Ressources				Sommes dues au 31/12/2023
	Classe 2	Classe 6			Classe 1		Classe 7	Impact résultat		
	Immobilisations	Gros Entretien et Renouvellement	Frais de Maintenance	Frais divers	Frais Financiers	Dotations campus		Dotations campus	ressources propres	
Dépenses prévues du 29.04.2016 au 31.12.2045 (en milliers d'euros - K€)	TOTAL									
Versements anticipés (intérêts de préfinancement)	26 810	26 810					26 810			-
Versement anticipé de la Tranche spécifique	-	-					-			-
Loyer financier, dont :										-
Intérêts (en euros constants avant cristallisation)	19 755					19 755		19 755		14 898
Capital (investissement)	58 071	58 071					58 071			50 662
Loyer Gros Entretien - Renouvellement	13 753		13 753					13 753		11 363
Loyer Maintenance technique et petit entretien	9 821			9 821					9 821	7 232
Loyer Frais de gestion, d'assurance et d'impôts et taxes	7 215				7 215			7 215		5 447
Total	135 426	84 881	13 753	9 821	7 215	19 755	58 071	26 810	40 724	9 821
Total des Emplois et des ressources au 31/12/2019										

4.13.2 Contrat de relance Plan Etat Région (CPER)

Le précédent CPER (2007-2013) voit ses derniers projets aboutir.

Au 31/12/2023, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **1,17 M€** sur les **110,75 M€** de l'ensemble des projets visés.

Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **0,13 M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le CPER :

Opération de Travaux (CPER 2007-2013)	Nature	Montant CPER voté	Cumul 2023		Cumul 2022	
			Contrats cumulés au 31/12/2023 (TVA du projet)	Dépenses cumulées au 31/12/2023	Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022
Bâtiment pédagogique IUT	Personnel Fonctionnement Investissement	5 618 364				
Total Bâtiment pédagogique IUT		5 618 364	5 618 364	5 602 256	5 618 364	5 602 256
Bâtiment pédagogique Timone	Personnel Fonctionnement Investissement	9 000 000				
Total Bâtiment pédagogique Timone		9 000 000	8 161 777	8 161 377	8 161 777	8 161 377
Cafeteria Montperrin	Personnel Fonctionnement Investissement	235 000				
Total Cafeteria Montperrin		235 000	229 777	229 777	229 777	229 777
CERIMED	Personnel Fonctionnement Investissement	11 600 000				
Total CERIMED		11 600 000	11 685 965	11 685 965	11 685 965	11 685 965
Développement des Formations et de la Recherche	Personnel Fonctionnement Investissement	144 568 13 030 453				
Total Développement Formations et Recherche		13 175 021	13 175 021	13 137 003	13 175 021	13 137 003
Extension Schuman	Personnel Fonctionnement Investissement	17 201 429				
Total Extension Schuman		17 201 429	16 728 473	16 727 260	16 728 473	16 727 260
MEGA	Personnel Fonctionnement Investissement	8 600 000				
Total MEGA		8 600 000	8 224 737	8 224 474	8 224 737	8 224 474
OCEANOMED (Feder équipement inclus)	Personnel Fonctionnement Investissement	15 006 498				
Total Océanomed/ Endoume		15 006 498	14 738 692	14 757 793	14 738 692	14 757 793

Opération de Travaux (CPER 2007-2013)	Nature	Montant CPER voté	Cumul 2023		Cumul 2022	
			Contrats cumulés au 31/12/2023 (TVA du projet)	Dépenses cumulées au 31/12/2023	Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022
Plaine Sportive (financement AMU 200 k€)	Personnel Fonctionnement Investissement	3 800 000				
Total Plaine Sportive		3 800 000	3 959 325	3 957 383	3 959 325	3 957 383
Pôle Arts	Personnel Fonctionnement Investissement	6 700 000				
Total Pôle Arts		6 700 000	6 919 877	6 904 425	6 919 877	6 904 425
Rénovation toiture Saporta + Villa Beauviche	Personnel Fonctionnement Investissement	1 200 000				
Total Rénovation toiture Saporta		1 200 000	1 515 860	1 438 150	1 515 860	1 438 150
NEUROSCIENCES	Personnel Fonctionnement Investissement	-				
Total Neurosciences		11 291 475	11 291 475	11 291 475	11 291 475	11 291 475
Siège AMU	Personnel Fonctionnement Investissement	5 868 271				
Total Siège AMU		5 868 271	5 868 271	5 868 123	5 868 271	5 868 123
Sport Saint-Jérôme	Personnel Fonctionnement Investissement	1 450 000				
Total Sport Saint-Jérôme		1 450 000	1 457 659	1 456 829	1 457 659	1 456 829
TOTAL CPER 2007 - 2013		110 746 058	109 575 272	109 442 290	109 575 272	109 442 290

Le CPER 2015-2020, concernant AMU, a été voté pour un montant de **53,54 M€**.

Au 31/12/2023, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **4,62 M€** sur les **53,54 M€** de l'ensemble des projets visés.

Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **3,76 M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le CPER :

Opération de Travaux (CPER 2015-2020)	Nature	Montant CPER voté	Cumul 2023		Cumul 2022	
			Contrats cumulés au 31/12/2023 (TVA du projet)	Dépenses cumulées au 31/12/2023	Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022
Restructuration des espaces de la recherche Marseille Nord	Personnel Fonctionnement Investissement	7 350 000				
Total Espaces Recherche Marseille Nord (fédération de chimie incluse)		7 350 000	6 950 386	6 264 277	6 099 630	4 634 337
Réhabilitation des espaces d'Enseignement marseille St Jérôme (+financement AMU)	Personnel Fonctionnement Investissement	9 535 000				
Total Espaces d'Enseignement St Jérôme		9 535 000	9 668 787	9 594 611	9 668 787	9 594 611
Restructuration bâtiments campus Timone pour le pôle Neurosciences + Financement AMU et Vecthorus	Personnel Fonctionnement Investissement	14 150 000				
Total pôle Neurosciences		14 150 000	16 431 429	16 289 498	16 334 674	16 166 025
Mise en sécurité des bâtiments sur le site de Marseille Nord	Personnel Fonctionnement Investissement	2 000 000				
Total Mise en sécurité Marseille Nord		2 000 000	1 476 638	1 200 793	1 234 002	1 177 983
Requalification de bâtiment sur Campus St Charles Marseille Centre	Personnel Fonctionnement Investissement	7 700 000				
Total Requalification bâtiment Campus St Charles		7 700 000	7 396 106	6 296 219	6 760 889	2 079 594
Restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard + Financement AMU et Crédit Agricole	Personnel Fonctionnement Investissement	4 100 000				
Total Restructuration de l'IAE à Aix-Puyricard		4 100 000	4 871 627	4 726 482	4 851 609	4 682 454
Enseignement Science Montperrin (Financement de l'Etat : 2 000 000 €) et opération du Pôle Judiciaire Poncet (Financement CPER : 7 500 000 €)	Personnel Fonctionnement Investissement	7 500 000				
Total Enseig Sciences & Pôle Judiciaire		7 500 000	1 006 545	416 132	773 330	134 581
Mise à Niveau des Espaces du CMI	Personnel Fonctionnement Investissement	1 000 000				
Total Mise à Niveau Espaces CMI		1 000 000	904 667	209 039	254 124	198 556
Aménagement entrées de campus et déploiement de la signalétique	Personnel Fonctionnement Investissement	200 000				
Total Signalétique		200 000	203 865	156 135	203 865	156 135
TOTAL CPER 2015-2020		53 535 000	48 910 050	45 153 186	46 230 909	38 824 277

4.13.3 Plan de relance et Contrat d'avenir

Le Plan de relance a été voté pour un montant total de **56,98 M€**.

Au 31/12/2023, il n'ya plus de contrats à engager sur l'ensemble des projets visés.

Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **11,50 M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le Plan de relance :

Opérations PLAN DE RELANCE	Nature	Montant PLAN DE RELANCE	Cumul 2023		Cumul 2022	
			Contrats cumulés au 31/12/2023 (TVA du projet)	Dépenses cumulées au 31/12/2023	Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022
Réhabilitation énergétique du bâtiment 5 du site St Charles dont 500k€ suivi sur un eotp MP08N02F DEPIL	Personnel Fonctionnement Investissement	10 600 000				
Réhabilitation énergétique du bâtiment 5 du site St Charles		10 600 000	10 460 240	9 278 857	8 901 888	3 653 657
Réhabilitation énergétique du bâtiment 5 du site St Charles chaufferie			500 000	333 857	500 000	333 857
Réhabilitation énergétique du bâtiment Pharmacie du site Marseille Timone (financement AMU prévu)	Personnel Fonctionnement Investissement	27 740 000				
Réhabilitation énergétique du bâtiment Pharmacie du site Marseille Timone (financement AMU prévu)		27 740 000	26 835 104	19 476 765	25 036 237	4 878 831
Création du centre de simulation de Marseille campus Santé Nord (financement AMU prévu pour 2,64 M€)	Personnel Fonctionnement Investissement	18 636 350				
Création du centre de simulation de Marseille campus Santé Nord (financement AMU prévu pour 2,64 M€)		18 636 350	19 332 919	16 533 639	16 644 097	4 362 132
TOTAL PLAN RELANCE		56 976 350	57 128 268	45 623 118	51 082 222	13 228 476

Le contrat d'avenir a été voté pour un montant total de **39,50 M€**.

Au 31/12/2023, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **39,40 M€** sur les **39,50 M€** de l'ensemble des projets visés.

Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **0,09 M€**.

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le contrat d'avenir :

Opération de Travaux (CPER Contrat d'avenir 2021-2027)	Nature	Montant Contrat d'avenir	Cumul 2023		Cumul 2022	
			Contrats cumulés au 31/12/2023 (TVA du projet)	Dépenses cumulées au 31/12/2023	Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022
Création d'un campus basse énergie sur le site de St Jérôme à Marseille	Personnel Fonctionnement Investissement	6 000 000				
Création d'un campus basse énergie sur le site de St Jérôme à Marseille		6 000 000	10 102	8 831		
Réhabilitation des ailes 1 et 5 Campus St Jérôme dont 500k€ suivi sur un eotp MP08N02F DEPIL	Personnel Fonctionnement Investissement	39 500 000				
Réhabilitation des ailes 1 et 5 Campus St Jérôme dont 500k€ suivi sur un eotp MP08N02F DEPIL		39 500 000	100 816	30 137	94 105	
Création d'un Pôle de Formations paramédicales sur le site Santé Nord	Personnel Fonctionnement Investissement	38 000 000				
Création d'un Pôle de Formations paramédicales sur le site Santé Nord		38 000 000	219 870	86 058		
Restructuration bâtiment 5 campus St Charles	Personnel Fonctionnement Investissement	17 500 000				
Restructuration bâtiment 5 campus St Charles		17 500 000	127 605	-		
TOTAL CONTRAT D'AVENIR		101 000 000	458 393	125 025	94 105	-

4.13.4 Plan Campus

Le Plan de relance a été voté pour un montant total de **94,19 M€**.

Au 31/12/2023, il reste un potentiel de contrats à engager d'environ **25,42 M€** sur les **94,19 M€** de l'ensemble des projets visés.

Les dépenses restantes à réaliser par rapport aux contrats engagés représentent **52, 00 M€**

Tableau de suivi des engagements hors bilan concernant le Plan Campus :

PLAN CAMPUS AIX	Nature	Montant Opération	Cumul 2023		Cumul 2022	
			Contrats cumulés au 31/12/2023 (TVA du projet)	Dépenses cumulées au 31/12/2023	Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022
MOP rénov amphie FDSP	Personnel Fonctionnement Investissement	8 400 000				
MOP rénov amphie FDSP		8 400 000	4 913 499	4 729 463	4 753 594	4 666 880
ecocampus pauliane	Personnel Fonctionnement Investissement	64 500 000				
ecocampus pauliane		64 500 000	48 953 711	4 606 856	2 510 046	1 497 879
Division de l'étudiant	Personnel Fonctionnement Investissement	6 180 000				
Division de l'étudiant		6 180 000	94 310	14 126	28 934	3 962

PLAN CAMPUS LUMINY	Nature	Montant Opération	Cumul 2023		Cumul 2022	
			Contrats cumulés au 31/12/2023 (TVA du projet)	Dépenses cumulées au 31/12/2023	Contrats engagés au 31/12/2022 (TVA du projet)	Dépenses réalisées au 31/12/2022
Chaufferie Luminy	Personnel Fonctionnement Investissement	5 300 000				
Chaufferie Luminy		5 300 000	6 226 374	5 187 254	6 086 046	5 792 359
Technoforme	Personnel Fonctionnement Investissement	1 917 000				
Technoforme		1 917 000	1 900 104	1 889 323	1 856 185	1 685 110
Rhabilitation du Grand Hall Luminy	Personnel Fonctionnement Investissement	7 895 000				
Technoforme		7 895 000	6 683 588	342 493	348 894	226 354
PLAN CAMPUS AIX		79 080 000	53 961 520	9 350 445	7 292 574	6 168 721
PLAN CAMPUS LUMINY		15 112 000	14 810 066	7 419 070	8 291 125	7 703 823
PLAN CAMPUS AIX		94 192 000	68 771 586	16 769 515	15 583 699	13 872 544

4.14 Titres de participations/participations liées non incluses dans le périmètre de consolidation :

Tableau des filiales et participations							
Valeur comptable des titres détenus			Quote part du capital détenu en %	Résultat 2023	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Chiffre d'affaires 2023
	BRUT	NET					
PACAVALO	39 990	-	44,43	NC	90 000	NC	NC
SATT	236 000	-	23,60	22 786	1 000 000	1	3 766 241
Total	275 990	-		22 786	1 090 000	1	3 766 241

4.15 Effectifs :

Aix Marseille Université : ci-après l'évolution des effectifs (en ETPT) et de la masse salariale associée (données issues des fichiers KX et extraction SIFAC).

Tit / ANT	A / B / C	2022		2023		EVOLUTION 2023-2022			
		ETPT	MS	ETPT	MS	ETPT	MS		
BIATSS		3 304	174 304 302	3 340	183 835 008	36	4%	9 530 706	15%
CONTRACTUEL	A	588	27 753 373	631	30 975 567	43	7%	3 222 194	12%
	B	256	8 657 661	284	10 415 335	27	11%	1 757 674	20%
	C	439	13 821 440	453	15 154 648	14	3%	1 333 208	10%
Sous-total		1 283	50 232 473	1 367	56 545 550	84	7%	6 313 077	13%
TITULAIRE	A	631	51 606 070	657	55 397 072	26	4%	3 791 002	7%
	B	546	30 874 143	559	32 770 319	13	2%	1 896 176	6%
	C	844	41 591 615	757	39 122 067	- 87	-10%	- 2 469 549	-6%
Sous-total		2 021	124 071 829	1 973	127 289 458	- 48	-2%	3 217 629	3%
ENSEIGNANT		4 456	372 301 494	4 496	387 172 733	40	1%	14 871 240	4%
CONTRACTUEL	Contractuel Enseignant et recherche	109	6 739 717	122	7 616 850	13	12%	877 133	13%
	ATER/LECT	275	11 626 637	279	12 182 595	4	2%	555 958	5%
	HU	208	5 257 117	196	4 991 577	- 13	-6%	- 265 541	-5%
	MCF Associé	43	2 797 870	44	2 768 271	1	2%	29 598	-1%
	DOCT / POST DOCT	1 010	37 310 874	1 067	43 573 982	57	6%	6 263 108	17%
	PR Associé	24	1 874 123	22	1 752 563	- 2	-6%	- 121 560	-6%
Sous-total		1 669	65 606 338	1 730	72 885 837	61	4%	7 279 499	11%
TITULAIRE	2nd degré et 1er degré + IA-PR	360	34 903 843	347	34 553 186	- 13	-4%	- 350 657	-1%
	MCF	1 507	147 453 774	1 494	150 947 665	- 13	-1%	- 3 493 892	2%
	PR	919	124 337 540	925	128 786 045	5	1%	4 448 506	4%
Sous-total		2 787	306 695 156	2 766	314 286 896	- 21	-1%	7 591 740	2%
AUTRES CATEGORIES		-	14 076 942	-	14 454 930	-	0%	377 987	3%
VACATAIRE et CONTRATS ETUDIANTS			14 076 942		14 454 930	-	0%	377 987	3%
Sous-total		-	14 076 942	-	14 454 930	-	0%	377 987	3%
AUTRES DEPENSES DE MASSE SALARIALE (source SIFAC)			829 749		781 507		0%	48 243	-6%
Variation de charges à payer			1 392 739		1 954 545		0%	3 347 284	-240%
TOTAL		7 760	560 682 738	7 836	585 462 671	77	1%	24 779 933	4%

Protisvalor : ventilation de l'effectif moyen au 31 Décembre 2023

Catégories	Femmes	Hommes	Total
Cadres Laboratoires	32	31	63
Cadres Siège Protisvalor	14	0	14
Non Cadres Laboratoires	34	25	59
Non Cadres Siège Protisvalor	5	1	6
Total	85	57	142

4.16 Evénements postérieur à la clôture :

Néant

5- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation du groupe Aix-Marseille Université se présente de la manière suivante :

Raison sociale, Forme, siège social	Pays	Numéro SIREN	Méthode	Intérêt %
Université d'Aix-Marseille 58 Bvd Charles Livon 13007 Marseille	France	130015332	Entité Mère	100%
Protisvalor S.A.S 5-9 boulevard Maurice Bourdet 13205 Marseille Cedex 01	France	441801651	Intégration globale	99,73%

Filiale intégrée globalement :

PROTISVALOR SAS (PVM) : C'est une filiale de la valorisation de la recherche d'Aix-Marseille Université. Le capital social de PVM est de 3 913 590€, détenu à hauteur de 99,73% par Aix-Marseille Université.

Autres filiales non consolidées :

PACAVALO SAS :

L'université détient 44,43% des actions de PACAVALO SAS.

L'objet de cette société est d'être un vecteur de la valorisation de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur. Ses modalités d'intervention incluent la possibilité d'investir dans des sociétés spécialisées dans l'amorçage, ou dans des fonds d'amorçage, en vue du développement d'entreprises innovantes répondant aux conditions établies dans le cadre du projet « Incubation et capital-amorçage des entreprises technologique » du Ministère de l'Education.

La société PACAVALO SAS n'a pas d'activité significative propre autre que la détention d'une participation de 19,57% dans la société PRIMAVERIS SAS (le "Fonds"). Aux termes de la convention entre l'Etat et PACAVALO SAS, conclue en 2007, l'Etat a versé à la société PACAVALO SAS une avance remboursable de 1019 K€ devant être intégralement réinvestie en actions de la société PRIMAVERIS. L'avance, sous déduction des pertes éventuelles constatées, est remboursable au terme d'un délai de 12 ans soit en 2019, lors de la liquidation du "Fonds".

L'assemblée générale du 10 novembre 2020 a procédé à la clôture de liquidation de Primavera et a approuvé le compte définitif de liquidation.

La dissolution anticipée de PACAVALO a été votée à l'assemblée générale extraordinaire du 19 Juillet 2021. La société subsistera pour les besoins de liquidation jusqu'à la publication de sa clôture.

Cette société est exclue du périmètre de consolidation en raison des critères quantitatifs : activité propre faible ou inexistante, pourcentage d'intérêt dans la sous-participation négligeable,

SATT PACA CORSE SAS :

En 2016, une réduction de capital de 1 M€ est intervenue afin de reconstituer les capitaux propres de la SATT PACA Corse à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, conformément à la réglementation. Les pourcentages de détention du capital par les différents actionnaires de la SATT PACA Corse, sont inchangés à l'issue de cette opération. Aix-Marseille Université détient au 31 décembre 2020, 23, 60% du Capital de 1 millions d'euros de la SAS SATT PACA Corse. La gestion et l'administration de la SAS SATT PACA Corse présente en matière décisionnelle, en ce qui concerne les comptes annuels, les caractéristiques suivantes :

- Le Président représente et assure la gestion de la société sous réserve des pouvoirs accordés par les statuts au Conseil d'administration et à la collectivité des associés (articles 10.2 et 19 des statuts);
- Le Conseil d'administration dispose des pouvoirs définis à l'article 11.2 des statuts, notamment l'arrêté du résultat de l'exercice social (article 11.2.3.(XVI) des statuts);

L'assemblée générale approuve à la majorité simple les comptes annuels (art.16.2 des statuts).

Les critères relatifs à l'influence notable définis par l'instruction du 3 avril 2008 N° 08-017M9 (Présomption d'influence notable si > 20% des droits de vote) ne sont pas réunis dans le cas d'Aix Marseille Université au regard des points suivants :

- La SAS SATT PACA Corse a été créée sur décision de l'Etat en vue de la mise en œuvre de l'action de valorisation de la recherche scientifique en France. Le financement est assuré par l'Etat via la CDC et l'ANR : financement des pertes antérieures éventuelles, reconstitution des capitaux propres, apports en compte courant.
- Aix Marseille Université ne dispose que de deux sièges d'administrateurs sur les douze sièges formant le Conseil d'administration de la SAS SATT PACA Corse, soit un pourcentage de vote de 16,7%.
- Aix Marseille Université n'a pas de représentation et de pouvoir effectif de décision dans les organes de direction, notamment en matière financière et d'investissement et dans les décisions stratégiques.
- Il n'y a pas d'échange de personnel ni de transactions opérationnelles entre l'EPSCP Aix Marseille Université et la SAS SATT PACA Corse.

En conséquence, Aix Marseille Université ne dispose pas, au sens de la réglementation comptable, d'une influence notable au sein de la SAS SATT PACA Corse qui, sur ces bases, est exclue du périmètre de consolidation.